

XV^m ANNÉE

1899



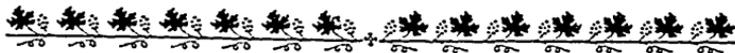
1^{er} JUILLET

N° 7

Revue du Tiers-Ordre

et de la

Torre-Sainte



Explication du Cérémonial du Tiers-Ordre

PROFESSION (*Suite et fin*)



FIN de prévenir tout relâchement dans l'observance de sa Règle, le Tertiaire par ces paroles : « Je promets en outre etc. » met sa fidélité sous le contrôle d'un Visiteur auquel il rendra compte de la manière dont il se sera acquitté de ses obligations. Si par malheur, ce qu'à Dieu ne plaise ! enhardi par la pensée que rien n'oblige sous peine de péché même véniel, il se laisse gagner par la négligence, il veut bien ne pas échapper à la censure énergique et à la satisfaction convenable de sa faute. Cette pénitence imposée par le Visiteur aura le double avantage de stimuler sa ferveur et de le faire récupérer dans une certaine étendue les mérites que lui auraient fait perdre ses manquements volontaires contre la Règle.

Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité. Le Tertiaire promet de grandes choses et Dieu lui en promet de plus grandes.

A peine a-t-il promis d'observer la condition requise pour entrer dans la vie éternelle que déjà le prêtre, au nom de Dieu, fait retentir à ses oreilles l'assurance de l'obtenir. « *Et ego ex parte Dei.*